



Vu pour arrêté en date du 23 mai 2024



DOFIP Cadastre® 2023
Echelle courante 1:12049
Réalisation : Groupe Citadia

PPRI de la Sée :

- Zone rouge indiquée R
- Zone orange indiquée R01 ou R02
- Zone bleue indiquée B1 ou B2

PPRI de la Sienne :

- Zone fortement exposée
- Zone d'expansion de crue
- Zone faiblement exposée
- Zone remblayée

- Atlas des zones inondables
- Remontée des nappes phréatiques : risques pour les réseaux et sous-sols (de 0 à 1m)

Autres informations

- Cours d'eau Police de l'eau - DDTM
- Bâtiment en dur
- Bâtiment léger
- Parcelle cadastrale

